

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

ARRÊTÉ du 30 janvier 2024

fixant, au titre de l'année 2024, la composition du jury du concours pour le recrutement externe d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, parmi les élèves accomplissant la troisième ou la quatrième année de scolarité d'une section scientifique d'une école normale supérieure et parmi les élèves préparant, en dernière année de scolarité, l'un des diplômes prévus par l'arrêté du 3 décembre 2009 qui fixe la liste des diplômes reconnus équivalents délivrés par les grandes écoles scientifiques

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2009, modifié, fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts,

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Le jury des concours pour le recrutement d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, parmi les élèves accomplissant la troisième ou la quatrième année de scolarité d'une section scientifique d'une école normale supérieure et parmi les élèves préparant, en dernière année de scolarité, l'un des diplômes prévus par l'arrêté du 3 décembre 2009 qui fixe la liste des diplômes reconnus équivalents délivrés par les grandes écoles scientifiques est composé comme suit :

Présidence du jury :

Monsieur Alain NEVEÛ, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, président ;

Monsieur Michel HERMELINE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en cas d'empêchement du président du jury, assurera la présidence.

Membres du jury :

Madame Nadia AIT-BRAHAM, administratrice de l'État ;

Madame Céline BONHOMME, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Madame Laurine BOUTEILLER, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire ;

Monsieur Yann LETROUBLON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;

Madame Stéphanie MANGIN, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts ;

Madame Jeanne MICHAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts ;

Monsieur Andréas SEILER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 janvier 2024

Le ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires
Pour le ministre et par délégation,

Le ministre de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire
Pour le ministre et par délégation,

La Cheffe de bureau des recrutements par concours

Le Chef du service des ressources humaines

Signé

Signé

Nathalie LEYNAUD

Xavier MAIRE